

# LES INSTANCES DU CESR

## L' ASSEMBLEE PLENIERE

La composition de l'Assemblée du Conseil Économique et Social Régional est déterminée par le décret n° 2004-1314 du 29 novembre 2004. Aux termes de ce décret, le Conseil Économique et Social Régional de la Guadeloupe est composé de **49 membres** répartis en 4 collèges et choisis au sein d'organismes représentatifs de la vie socioprofessionnelle régionale, dont la liste est fixée tous les six ans par un arrêté du Préfet de Région.

L'Assemblée plénière élit le président, le bureau et les présidents de commissions.

Elle examine, amende le cas échéant et vote les avis qui lui sont présentés.

Elle se réunit à l'Hôtel de Région et ses séances sont pour la plupart publiques.

Nombre de sièges	Mode de désignation	Nombre de sièges	Mode de désignation
	<b><u>1<sup>er</sup> Collège</u></b>		<b><u>2<sup>ème</sup> Collège</u></b>
	Entreprises et Activités Professionnelles non salariés, désignés nommément par chaque organisme ( <b>18 conseillers</b> )		<i>Au titre des Syndicats de salariés, désignés nommément par chaque syndicat (<b>18 conseillers</b>)</i>
<b>3</b>	Par la Chambre d'Agriculture	<b>5</b>	Par la Confédération générale des travailleurs de Guadeloupe (CGTG)
<b>2</b>	Par le mouvement des entreprises de France (MEDEF) Guadeloupe	<b>5</b>	Par l'Union Générale des Travailleurs la Guadeloupe (U.G.T.G)
	Par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre	<b>2</b>	Par l'union départementale CGT-FO
		<b>1</b>	Par la Centrale des Travailleurs Unis (CTU)
		<b>1</b>	Par l'Union Départementale C.F.T.C.
		<b>1</b>	Par l'union régionale CFDT
		<b>1</b>	Par le Comité Fédéral C.G.C.

1	d'Industrie de Pointe-à-Pitre	1	Par l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (U.N.S.A.)
1	Par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Basse-Terre	1	Par la Fédération syndicale unitaire (FSU)
1	Par la Chambre de Métiers et de l'artisanat		
1	Par la confédération générale des petites et moyennes entreprises de Guadeloupe (CGPME)		
1	Par l'union des petites et moyennes entreprises (UMPEG)		
1	Par le syndicat du bâtiment et des travaux publics		
1	Par la fédération des associations des professionnels de l'hébergement et du tourisme (FAPHT)		
1	Par le syndicat interrégional Antilles-Guyane des agents de voyage		
1	Union des marins-pêcheurs de la Guadeloupe		
			<b>4<sup>ème</sup> Collège</b>
			Membres désignés en qualité de personnalités qualifiées <b>(2 conseillers)</b>

	<p><b><u>3<sup>ème</sup> Collège</u></b></p> <p><i>* Organismes qui participent à la vie collective de la région</i></p> <p><b>(11 conseillers)</b></p>		
1	Par l'union départementale des associations familiales (UDAF)		
1	Par la caisse d'allocations familiales		
1	Par la caisse de sécurité sociale		
1	Par l'association pour la formation professionnelle des adultes en Guadeloupe		
1	Par accord entre la société immobilière de Guadeloupe (SIG), la société anonyme des habitations à loyer modéré de Guadeloupe (SA HLMG), la société d'Economie mixte d'aménagement de la Guadeloupe (SEMAG) et la société mixte de Saint-Martin (SEMSAMAR)		
1	Par le comité régional de coordination de la mutualité (CRCM)		
	Par le comité départemental des		

1	retraités et personnes âgées (CODERPA)		
1	Par accord entre les association de handicapés		
1	Par accord entre les jeunes chambres économiques de la Guadeloupe		
1	Par l'université Antilles-Guyane (UAG)		
1	Par l'institut national de la recherche agronomique (INRA)		
1			

## Le Président

Le Président représente de façon permanente le CESR. En cas de besoin, il peut se faire représenter par l'un des vice-présidents.

Natif des Abymes, **Jocelyn JALTON** siège au CESR depuis 2000. Il a été élu à la présidence lors du renouvellement de l'assemblée, mandature 2004-2007. Il siège en qualité de personnalité qualifiée.

## Le Bureau

Le Bureau assiste le président du Conseil Economique et Social Régional notamment dans l'organisation des travaux de l'assemblée et dans la préparation des rapports et avis du Conseil.

A noter, entre autres, que l'assemblée du CESR décide des autosaisines sur la proposition du Bureau.

Elu pour 3 ans, il es composé de 22 membres, issus des différents collèges de l'assemblée. Les présidents de commission

y siègent au rang de membre associé.

**COMPOSITION DU BUREAU DU  
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DE LA GUADELOUPE**

<b>FONCTIONS</b>	<b>NOMS</b>	<b>COLLEGES</b>
Président	<b>Jocelyn JALTON</b>	Personnalité qualifiée
1 <sup>er</sup> Vice-Président (délégué)	<b>Louis COLLOMB</b>	Entreprises et activités professionnelles non salariées
2 <sup>ème</sup> Vice-Président (délégué)	<b>Jean-Marie BRISSAC</b>	Syndicats de salariés
3 <sup>ème</sup> Vice-Président (délégué)	<b>René RULLIER</b>	Entreprises et activités professionnelles non salariées

4 <sup>ème</sup> Vice-Président	<b>Jean-Claude MONTANTIN</b>	Vie Collective
5 <sup>ème</sup> Vice-Président	<b>Max EVARISTE</b>	Syndicats de salariés
6 <sup>ème</sup> Vice-Président	<b>Jean JOACHIM</b>	Entreprises et activités professionnelles non salariées
7 <sup>ème</sup> Vice-Président	<b>Bernadette PIERROT-CASSIN</b>	Vie Collective
8 <sup>ème</sup> Vice-Président	<b>Henri BERTHELOT</b>	Syndicats de salariés
9 <sup>ème</sup> Vice-Président	<b>Gérard ALIDOR</b>	Syndicats de salariés

10 ème Vice-Président	<b>Jean-Michel PENCHARD</b>	Entreprises et activités professionnelles non salarisées
1 <sup>er</sup> Secrétaire	<b>Eric LETAN</b>	Syndicats de salariés
2 <sup>ème</sup> Secrétaire	<b>Maryse JEAN-LOUIS</b>	Syndicats de salariés
3 <sup>ème</sup> Secrétaire	<b>Eric KOURY</b>	Entreprises et activités professionnelles non salarisées
4 <sup>ème</sup> Secrétaire	<b>Jean-Charles ANCETE</b>	Vie Collective
5 <sup>ème</sup> Secrétaire	<b>Michel CLAVERIE- CASTETNAU</b>	Entreprises et activités professionnelles non salarisées



6 <sup>ème</sup> Secrétaire	<b>Jean-Marc TITECA BEAUPORT</b>	Vie Collective

## LES COMMISSIONS

Le CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL DE LA GUADELOUPE se répartit en **cinq commissions thématiques**. Chacune d'elles, en fonction de ses attributions, étudie les dossiers qui lui sont soumis par le Bureau, rédige un projet d'avis, lequel est examiné par le Bureau et voté en réunion plénière avant d'être communiqué à l'Exécutif Régional.

Le CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL peut également se réunir en Commission générale pour l'étude de certains dossiers.

Les **cinq commissions** du CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL DE LA GUADELOUPE sont les suivantes :

- Commission 1 : Affaires économiques et financières
- Commission 2 : Affaires sociales
- Commission 3 : Aménagement du territoire et Intercommunalité
- Commission 4 : Coopération régionale et Affaires européennes
- Commission 5 : Evaluation des politiques publiques

commission 1

### ***Affaires économiques et Finances***

Commission chargée à la fois :

- des secteurs économiques, des transports, des actions en direction de l'environnement des entreprises, des transferts de technologie et de l'emploi,
- de l'analyse du budget régional, du suivi financier du CPER et des programmes européens.

#### **PRESIDENT**

Didier PAYEN 1<sup>er</sup> collègue

#### **VICE-PRESIDENT**

Max EVARISTE 2<sup>e</sup> collègue

#### **RAPPORTEUR**

Caroline PARIZE 4<sup>e</sup> collègue

#### **MEMBRES**

##### **1<sup>er</sup> collègue**

##### **2<sup>e</sup> collègue**

-

Michel CLAVERIE

Gérard

ALIDOR

Nicolas	GOBARDHAN	Jean-Marie	BRISSAC
Eric	KOURY	Tony	DAGNET
Emile	LAFORTUNE	Francis	HERVE
Joël	LOBEAU	Eric	LETAN
Jacques	MELTEOR	François	MONTANTIN
Jean-Michel	PENCHARD	Alain	PLAISIR
Luc	POUMAROUX	Richard	PROMENEUR
Maurice	RAMASSAMY	Jacky	RICHARD
René	RUILLIER	Rodolphe	VIRGEL
Patrick	VIAL-COLLET		

**3<sup>e</sup> collège**

Danielle	CELESTINE-MYRTIL-MARLIN
Jean-Marc	TITECA-BEAUPORT



José SEVERIEN

Rodolphe VIRGEL

**3<sup>e</sup> collège**

Jean-Charles

ANCETE

Jean-Claude

MONTANTIN

Bernadette

PIERROT-CASSIN

Lucie

MAJOR

**4<sup>e</sup> collège**

Caroline

PARIZE

# Commission 3

## *Aménagement du territoire et Intercommunalité*

Commission chargée à la fois :

- de la réflexion sur les documents de programmation et les projets de coopération intercommunale, de l'habitat ,
- des infrastructures et schémas de transport, des communications.

### **PRESIDENT**

Philippe MICHAUX                      1<sup>er</sup> Collège

### **VICE-PRESIDENT**

Gérard ALIDOR                      2<sup>e</sup> collège

### **RAPPORTEUR**

Jean-Luc EDWIGE                      3<sup>e</sup> Collège

### **MEMBRES**

#### 1<sup>er</sup> collège

Marie-José    COLLINEAU de MONTAGUERIE

#### 2<sup>e</sup> collège

Henri    BERTHELOT

Jacques	FLORO	Max	EVARISTE
André	JABOL	Maryse	JEAN-LOUIS
Joël	LOBEAU	Eric	LETAN
Jacques	MELTEOR	Michel	MADASSAMY
Jean-Michel	PENCHARD	Josée	PALLAS
Patrick	VIAL-COLLET	Jacky	RICHARD

**3<sup>e</sup> collège**

Jean-Charles	ANCETE
Bernadette	PIERROT-CASSIN

# Commission 4

## *Coopération régionale et Affaires européennes*

Commission qui participe aux réflexions et actions menées dans le cadre des programmes régionaux et européens de coopération dans la zone caraïbe.

### **PRESIDENT**

André JABOL 1<sup>er</sup> collègue

### **VICE-PRESIDENT**

Nicolas GOBARDHAN 2<sup>e</sup> collègue

### **RAPPORTEUR**

Jean-Claude MONTANTIN 3<sup>e</sup> collègue

### **MEMBRES**

#### 1<sup>er</sup> collègue

-

Michel CLAVERIE

Marie-José COLLINEAU de MONTAGUERE

Louis COLLOMB

#### 2<sup>e</sup> collègue

Alain PLAISIR

François MONTANTIN

Armand TOTO



Jacques	FLORO
Emile	LAFORTUNE
Luc	POUMAROUX
Maurice	RAMASSAMY

**3<sup>e</sup> collège**

Eric	NABAJOTH
Jean-Marc	TITECA-BEAUPORT
Lucie	MAJOR

# Commission 5

## *Evaluation des politiques publiques*

Commission chargée de l'évaluation des actions régionales planifiées et de travaux de prospective.

### **PRESIDENT**

Eric NABAJOH 3ème collège

### **VICE-PRESIDENT**

Ernest DAHOME 2<sup>e</sup> collège

### **RAPPORTEUR**

Danielle CELESTINE-MYRTIL-MARLIN 3<sup>e</sup> collège

### **MEMBRES**

#### 1<sup>er</sup> collège

#### 2<sup>e</sup> collège

-

Philippe MICHAUX

Jean-Marie BRISSAC

René RUILIER

Michel MADASSAMY

Jean JOACHIM

Armand TOTO

Didier PAYEN

**3<sup>e</sup> collège**

Serge CHICOT

Jean-Luc EDWIGE

Jean-Claude MONTANTIN

**LE SERVICE ADMINISTRATIF DU CESR**

Le service administratif est chargé d'assister le Président et les membres de l'Assemblée pour la préparation des travaux et l'exécution des décisions.

**Directeur**

Thierry MARCIMAIN 05 90 41 05 16

[t.marcimain-cesr-guadeloupe@wanadoo.fr](mailto:t.marcimain-cesr-guadeloupe@wanadoo.fr)

-

-

**Chargée d'Etudes**

Mme Marie-Edith ROMAIN 05 90 41 05 19

[me\\_romain@yahoo.fr](mailto:me_romain@yahoo.fr)

[romain-cesr-guadeloupe@wanadoo.fr](mailto:romain-cesr-guadeloupe@wanadoo.fr)

**Rédacteur Territorial en chef**

Mme Line BOA-JOSEPH 05 90 41 05 20

[boa-cesr-guadeloupe@wanadoo.fr](mailto:boa-cesr-guadeloupe@wanadoo.fr)

**Secrétaire**

Mlle Marlène TERANT 05 90 41 05 15 (standard)

[terant-cesr-guadeloupe@wanadoo.fr](mailto:terant-cesr-guadeloupe@wanadoo.fr)

**Cellule de documentation**

05 90 41 05 15

Simon CELESTE

Alex LACROIX

**Agents de sécurité :**

05 90 41 05 15

Eddie DIQUENY

Yves SAMINADIN

## ***LES PUBLICATIONS***

Les avis, études, rapports d'autosaisine (ou de saisine) sont souvent assortis de recommandations adressées par le Conseil Economique et social régional au Conseil régional et aux acteurs locaux concernés par le sujet.

La liste de ces documents est disponible à la cellule documentation au siège du CESR. Elle sera bientôt consultable sur le site internet de la région guadeloupe.